

La Formation Syndicale CGT

- IV -

LE SYNDICALISME

**FORMATION SYNDICALE
GENERALE
DE 1^{ER} NIVEAU**

SEPTEMBRE 2005

LE SYNDICALISME

HISTOIRE ET ENJEUX



S O M M A I R E

Essentiel.....page 4

Chronologies

- Repères historiques.....page 6
- Les grands acquis sociaux.....page 11

Témoins

- Ils ont osé les premiers.....page 14
- Lucien Molino.....page 18
- Achille Blondeau.....page 19
- 1968 : les acquis d'une grève.....page 21

***L'évolution du syndicalisme est inséparable du
développement de la société et des forces
productrices.***

***Nous étudierons ce mouvement et cette interaction
à partir d'un regard depuis les origines du
syndicalisme en France :***

***Comment, à partir de réalités diverses comme le
métier ou la situation géographique, le syndicalisme
a-t-il pu se rassembler au tournant du 19^{ème} et du
20^{ème} siècle ?***

P I S T E S

Vous venez d'exprimer votre vision des problèmes actuels du syndicalisme. Ils sont l'objet de ce thème. Avant d'y revenir, nous vous proposons un regard sur le développement du syndicalisme en France.

En étudiant les textes et en les mettant en rapport, vous dégagerez ce qui vous semble le plus marquant pour le syndicalisme français à propos de : la conception de l'action syndicale ; la représentativité du syndicalisme par rapport à ce qu'est le salariat aux différentes époques ; les rapports à la société et à son devenir ; les rapports à l'Etat, au domaine politique et à la gestion ; le poids de l'idéologie et des diversités ; le pluralisme syndical ; les crises du syndicalisme.

Cette énumération n'est pas limitative. Elle n'est pas non plus « obligatoire ». Chacun entre dans cette recherche à partir des problèmes qui le préoccupent. Votre recherche prépare deux moments : un échange qui suivra un exposé sur les problèmes actuels et des travaux par groupes. Ces travaux concernent l'attitude du syndicalisme à l'égard des grands problèmes nationaux et les questions de l'unité.

ESSENTIEL

Qui n'a pas entendu cette apostrophe venant de salariés : « Mais que font les syndicats » ?

Qu'est-ce donc que le syndicalisme ?

Peut-être oublie-t-on trop souvent que les syndicats, tels qu'ils sont, avec leurs qualités et leurs défauts, sont l'émanation des salariés eux-mêmes. C'est l'organisation qu'ils se donnent pour la défense de leurs intérêts face aux employeurs.

Le syndicalisme est une réalité en mouvement. Il naît avec le salariat qui prend son essor au cours du siècle dernier. Il revêt des caractéristiques diverses selon les pays. Il s'implante avec l'industrialisation, surtout en Europe et aux Etats-Unis, au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle dans un salariat alors essentiellement ouvrier. A ses débuts, le mouvement ouvrier récemment émancipé de la tutelle de la bourgeoisie libérale fait peu de distinction entre son action politique, syndicale, voire même coopérative. La différenciation se fera peu à peu. Dans de nombreux pays, notamment les pays anglo-saxons, des liens organiques demeurent entre des partis d'origine ouvrière (travailleurs, sociaux-démocrates...) et les syndicats. En France, ceux-ci ont manifesté très tôt leur volonté d'indépendance tout en entretenant avec le domaine politique des rapports complexes.

D'abord dispersés en fonction des métiers et des lieux, les syndicats français se réunissent à la fin du 19^{ème} siècle en créant une centrale unique : la Confédération Générale du Travail.

Des approches idéologiques différentes, des conceptions de la société considérées alors comme inconciliables vont contribuer à diviser le mouvement syndical français.

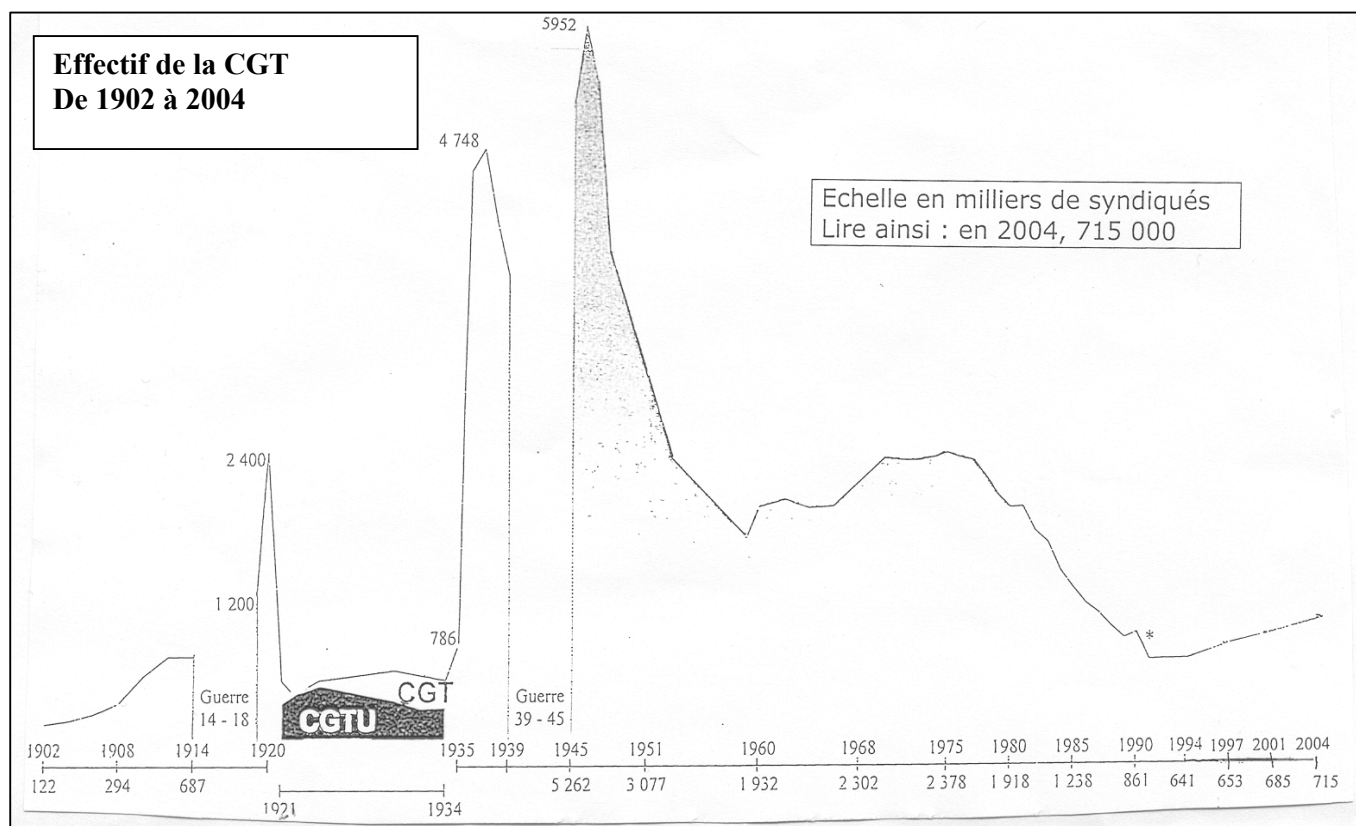
Aujourd'hui, en France, le syndicalisme se caractérise par l'émiettement des forces et un taux de syndicalisation inférieur à 10% des salariés.

Le syndicalisme se trouve donc confronté à de graves questions de crédibilité et d'efficacité alors même que le salariat représente l'écrasante majorité de la population active (85%) et qu'il a l'impérieuse nécessité de s'unir contre les attaques de plus en plus violentes qu'il subit.

C'est une véritable mutation qu'il doit opérer pour répondre aux besoins des salariés d'aujourd'hui. L'avenir sera ce qu'en fera le syndicalisme français, avec les salariés et la population. La CGT entend assumer ses responsabilités dans l'immense chantier de cette construction. Pour vous aider dans votre réflexion vous trouverez dans les pages suivantes des éléments d'histoire du syndicalisme. Pour éviter des tableaux lourds, donc moins lisibles, nous avons retenu le choix de présenter différentes chronologies : celle des faits concernant la vie des organisations syndicales, celle des luttes et des acquis. Vous pourrez naviguer de l'une à l'autre en faisant vous-même les rapprochements qu'ils vous inspirent en lien avec les autres documents qui les entourent.

SCORES DES ORGANISATIONS AUX ELECTIONS PRUD'HOMMALES DE 2004

CGT	32,1%
CFDT	25,2%
FO	18,3%
CFTC.....	9,7%
CGC	7%
Divers	7,8%



* A partir de 1991 la confédération communique les éléments les plus fiables : il s'agit du nombre de FNI (Fonds National Interprofessionnel) qui lui sont réglés. En effet chaque année le premier timbre remis à chaque syndiqué est un timbre FNI. Cela vaut aussi pour les nouvelles adhésions en cours d'année. Pour autant nous savons que le total des FNI réglés ne correspond pas à la totalité des adhérents de la CGT, mais la confédération n'a d'autre possibilité que de se baser sur le nombre de règlements qui lui sont effectués.

Sources :

De 1902 à 1920 et de 1936 à 1990, René Mouriaux dans : Guy Groux et René Mouriaux « La CGT crises et alternatives », Economica, 1992. De 1921 à 1935 : La syndicalisation en France (Document de travail n°60) de René Mouriaux - FNSP/CEVIPOF 1994. Cette période repose sur les effectifs d'après les mandats des congrès de la CGT et de la CGTU. De 1991 à 2004 les effectifs sont ceux déclarés par la CGT dans les documents préparant ses Congrès à partir des FNI qui lui sont réglés.

CHRONOLOGIES

1- REPERES HISTORIQUES

1886 – Création à Lyon de la Fédération nationale des syndicats et groupements corporatifs de France. Le mouvement ouvrier s'était reconstitué peu à peu après l'écrasement de la Commune. Deux ans après la loi de 1884 autorisant les syndicats, ce premier regroupement constitue une incontestable avancée de l'autonomie ouvrière contre les tentatives de la bourgeoisie. La tutelle du POF (Partie Ouvrier Français de Jules Guesde et Paul Lafargue) qu'elle subit très vite, souvent de manière bureaucratique, permet cependant d'ancrer la conception d'un syndicalisme de lutte de classe.

1892 – Fondation à Saint-Étienne de la Fédération Nationale des Bourses du travail. Elle se crée essentiellement par opposition à la Fédération Nationale des Syndicats. Elle est dominée par les anarchistes. En son sein, et sous l'impulsion de Fernand Pelloutier se forgent les thèses anarcho-syndicalistes (un syndicalisme révolutionnaire antiétatique basant son action sur la grève générale) qui marqueront profondément le mouvement syndical français.

1895 – Naissance du syndicalisme confédéré. Du 23 au 28 septembre des militants représentant des Bourses du Travail, des syndicats fédérés ou indépendants se réunissent en congrès. La Confédération Générale du Travail était née.

1902 – Congrès de Montpellier. Il faut, en fait, attendre cette date pour que le syndicalisme s'unisse vraiment : la Fédération Nationale des Bourses du travail s'intègre définitivement dans l'organisation de la CGT. La CGT adopte alors ses structures durables basées sur la double organisation horizontale et verticale. Progressivement, se mettent en place des Fédérations d'industries regroupant les salariés d'une même branche (en remplacement des fédérations de métiers). Les Bourses du travail se transformeront de leur côté en Unions départementales.

1906 – Le congrès d'Amiens confirme les grandes orientations du syndicalisme français :

- reconnaissance de la lutte de classe ;
- lutte pour la suppression du salariat et du patronat (« l'expropriation capitaliste ») ;
- prise en charge de l'économie par le syndicat devenant « groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale »
- la grève générale comme moyen d'action.

Si les syndiqués ont l'entière liberté d'agir en dehors du syndicat, au sein s'organisations politiques ou philosophiques, le syndicat pour sa part mène l'action contre le patronat sans se préoccuper « des partis ou des sectes qui, en dehors ou à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ». (Voir Annexe 1 : La charte d'Amiens)

1909 – Démission de Victor Griffuelhes, secrétaire général de la CGT depuis 1901, très représentatif des « syndicalistes-révolutionnaires ». Après un passage éclair du réformiste Louis Niel, il est remplacé par Léon Jouhaux. Celui-ci également issu du syndicalisme-révolutionnaire, se réclamera surtout du réalisme puis du réformisme. Il restera secrétaire général de la CGT jusqu'en 1947.

1914-1918 – Malgré les engagements antérieurs contre la guerre, la majorité de la CGT s'engouffre dans l'union sacrée. Léon Jouhaux accepte des responsabilités nationales l'impliquant dans l'effort de guerre. Une minorité continue à s'opposer à la guerre.

1919 – Création de la CFTC, surtout implantée en milieu employé. Sa naissance discrète, son peu d'influence jusqu'à la seconde guerre mondiale ne peuvent masquer deux éléments majeurs : l'introduction du pluralisme syndical dans la vie française, et sa justification par un engagement idéologique (ici, la religion). Cette même année 1919 voit se réaliser un fort courant d'adhésion à la CGT dans un climat d'exaspération après la terrible épreuve de la guerre et les promesses sociales non tenues. Cette flambée retombera après l'échec des grands mouvements de grèves de 1920 partis des chemins de fer et les débats très durs auxquels ils donneront lieu à propos de la tactique des luttes.

1921-1922 – L'attitude durant la guerre, la révolution russe de 1917 divisent profondément la CGT. Les positions se cristallisent entre réformistes estimant que la société peut être modifiée progressivement et les révolutionnaires qui entendent la changer brutalement. La scission est consommée par l'éviction de fait du courant révolutionnaire contraint de créer la CGTU en 1922.

1922-1933 – Les deux courants demeurent éloignés. Le courant révolutionnaire qui semblait en passe de prendre la majorité à la veille de la scission, stagne dans une CGTU s'enfermant dans une attitude sectaire et une tendance à la politisation systématique. La CGTU mène cependant des luttes courageuses malgré une répression féroce. La CGT, de son côté, favorise le compromis au détriment de l'action des salariés. Chacune prône l'unité tout en campant sur ses positions.

1934-1936 – Face au péril fasciste intérieur et extérieur, les deux courants se rapprochent. Ils mènent des pourparlers dès 1934. En 1935, les deux congrès simultanés décident de la réunification qui se réalise au congrès de 1936. CGT et CGTU avaient participé à l'élaboration du programme du Rassemblement populaire (appelé ensuite Front populaire) qui devait remporter les élections législatives en mai 1936 (deux mois après le congrès de réunification).

1936-1939 – Les grèves de juin 1936, ses acquis, entraînent un fort courant d'adhésion au syndicalisme qui profite essentiellement au courant révolutionnaire dans la CGT. Celle-ci se trouve renforcée dans ses orientations par l'apport de deux courants : insertion dans la vie nationale et lutte de classe se conjuguant pour donner son originalité au syndicalisme français.

1939 – Avec la désagrégation du Front populaire, les désaccords se creusent entre les deux courants. L'attitude face aux événements internationaux va jouer un rôle majeur dans la division. Le pacte germano-soviétique permet à un groupe particulièrement réactionnaire (conduit par Belin qui deviendra ministre du travail de Pétain) d'emporter la décision de la direction confédérale majoritairement réformiste : les militants appartenant au Parti communiste et les organisations qu'ils dirigent sont exclus de la CGT. C'est à nouveau la scission.

1940 – Dissolution le 9 novembre de la CGT et de la CFTC par Pétain. Le 15 novembre, signature par neuf dirigeants de la CGT et de la CFTC du « Manifeste » tentant de préserver l'indépendance du syndicalisme. Sous la direction de Benoît Frachon, le courant révolutionnaire conduit la lutte syndicale clandestine.

1943 – Des responsables des deux courants signent dans la clandestinité les accords du Perreux entraînant la réunification.

1944-1947 – Cohabitation des deux courants dans la CGT unique, symbolisée par l'existence de deux secrétaires généraux : Benoît Frachon et Léon Jouhaux. La CGT qui a participé à l'élaboration du programme du CNR (Conseil National de la Résistance, voir Annexe 2) contribue à la « bataille de la production » et aux grandes réformes qu'il prévoyait. Pour la troisième fois de son histoire, après 1919 et 1936, le syndicalisme français prend un véritable caractère de masse. Dans cette période, en 1945, est fondée la FSM (Fédération Syndicale Mondiale), fédération syndicale internationale unitaire. En France, une organisation catégorielle de cadres (la CGC) se crée en 1946.

1947-1949 – Les tensions politiques à l'intérieur du tripartisme (alliance au gouvernement et à l'assemblée des trois grands partis politiques : socialistes, démocrates-chrétiens et communistes), se répercutent sur le mouvement syndical. Le choix de la tutelle américaine sur la vie nationale avec le plan Marshall renforce les désaccords. En décembre 1947, le courant réformiste désormais minoritaire et réuni autour de la revue Force Ouvrière, fait scission. Il crée la CGT-FO l'année suivante, tandis que la Fédération de l'éducation nationale choisit l'autonomie, ainsi que différents autres syndicats de moindre importance. La scission frappe également le syndicalisme international : en 1949, se crée la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) à laquelle adhère FO. En 1948 est créée l'Union Générale des Ingénieurs et Cadres CGT (UGIC).

1950-1960 – Ces années sont marquées par la guerre froide et la politique dite de troisième force (alliance du MRP et du Parti socialiste contre les gaullistes d'un côté et les communistes de l'autre) appuyée par FO et en partie par la CFTC. Celle-ci voit son influence progresser. Une minorité organisée depuis 1948 autour du SGEN (Syndicat Général de l'Education Nationale) tente d'orienter la CFTC dans une voie plus moderne. Elle souhaite l'abandon de la référence à la collaboration de classes, une prise de distance à l'égard de l'Eglise. Elle défend une vision progressiste, voire socialiste de la société. La CGT, tout en conduisant les luttes revendicatives, mène un combat contre les guerres coloniales et pour la défense de la paix. Quant à FO, essentiellement soudée par l'anticommunisme, elle prône la politique de la « présence » (être partout où se décide le sort des salariés).

1964 – Le courant « Reconstruction » de la CFTC (l'ancienne minorité) obtient du congrès la « déconfectionnalisation » de l'organisation qui devient désormais CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail). Une petite minorité décide cependant de maintenir la CFTC et fait scission.

1966 – Le premier accord d'unité d'action est signé entre la CGT et la CFDT. FO refuse de s'y rallier.

1968 – Si les grèves de mai-juin sont d'une puissance inégalée, elles n'entraînent pas le fort mouvement d'adhésions de 1936 et 1945. Les organisations syndicales ont été certes très actives dans le mouvement mais sont divisées sur les perspectives politiques et la tactique des luttes.

1969 – L'UGIC devient UGICT-CGT organisant les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise.

1970 – Au cours de son Congrès, la CFDT se prononce pour un « socialisme autogestionnaire » et reconnaît l'existence de la lutte des classes.

1972 – La CGT approuve la signature du Programme commun de gouvernement par les partis de gauche (communiste, socialiste et mouvement des radicaux de gauche). Depuis plusieurs années, la CGT défendait l'idée de ce programme à l'élaboration duquel elle était prête à participer, ce que le refus des autres organisations syndicales ne permit pas. Elle devait soutenir ensuite ce programme politique, aliénant ainsi une part de son autonomie (voir Annexe 3).

1974 – Un second accord est signé entre la CGT et la CFDT. Plus complet que le précédent, il est plus précis également sur les modalités d'action. Entre-temps, la CFDT a condamné les actions aventuristes qu'elle favorisait depuis 1968.

1979 – À son congrès de Brest, la CFDT décide du recentrage de son orientation. Elle entend désormais s'appuyer sur le réalisme et la négociation. Elle abandonne ses élans révolutionnaires issus de 1968. Elle réfute la conception d'affrontement global sur laquelle était basée l'unité CGT-CFDT. En fait, la rupture est consommée dès 1977, en lien étroit avec celle des partis de gauche. Les accords signés à partir de ce moment auront très peu d'effet.

1980-1995 – La CGT, comme la CFDT, saluent la victoire de la gauche en 1981 et appuient les premières réformes. Dès 1982, les attitudes divergent : la CFDT soutient le plan d'austérité du gouvernement tandis que la CGT le critique sans pour autant être en mesure de susciter une mobilisation. FO demeure pragmatique et continue à prôner la « politique contractuelle » (il faut attendre son congrès de 1989 pour qu'elle affirme une certaine volonté de lutte). Dans les années qui suivent, les syndicats sont confrontés à l'approfondissement de la crise de société et aux mutations profondes qui bouleversent le salariat. En même temps que l'on peut parler de crise du syndicalisme, les luttes prennent, depuis 1986, un caractère nouveau marqué par une responsabilité plus grande des salariés.

1990-1995 – Ces années voient la remise en cause des grandes utopies qui ont marqué le siècle et influencé le mouvement syndical : les sociétés socialistes se sont effondrées, les tentatives réformistes ont avorté. Le mouvement syndical connaît de nouveaux éclatements : création du SUD-PTT et du CRC-Santé par scission des fédérations CFDT, explosion de la FEN qui se divise en deux (avec la création de la FSU). Simultanément s'opère des recompositions : des organisations autonomes, essentiellement issues du secteur public se regroupent à l'initiative de la FEN et de la FGAF (Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires) en créant en 1993 l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) avec, comme objectif leur « recon fédéralisation ». Dans le même temps, le libéralisme fait des ravages et les syndicats sont confrontés à une situation grave : précarité, chômage, marginalisation, bas salaires, dévaluation des qualifications, remise en cause des droits sociaux menacent la société d'implosion. Confronté à ce défi, le syndicalisme dispersé doit retrouver son efficacité en dépassant ses désaccords idéologiques. L'orientation de la FSM que la CGT tente depuis vingt ans d'infléchir dans le sens de la démocratie et de l'indépendance, tourne le dos à ces principes à un point tel qu'elle décide de la quitter (décision du congrès de 1995). La fin de l'année 1995 voit se développer de grandes luttes sociales.

D'importantes grèves et manifestations ont lieu pour la défense du système des retraites, le maintien des régimes spéciaux et pour l'emploi (plus de deux millions de manifestants). Ce mouvement précipite le changement de gouvernement. Il est également révélateur de divergences profondes sur ces dossiers entre les organisations syndicales.

Les positions et orientations de la CFDT (soutien au plan Juppé) conduisant à des reculs sociaux, impulsées par l'équipe animé par Nicole Notat va créer une première crise interne (voir page 32).

La seconde partie des années 90 est marquée par une montée de revendications catégorielles et la persistance d'une désunion syndicale. Le syndicalisme confédéré doit relever de nouveaux défis. Parmi ceux-ci : regagner une crédibilité, développer de nouvelles relations entre confédérations et reconquérir une pleine liberté d'engagement syndical dans les entreprises, une actualisation des droits et des moyens pour l'expression des salariés, des syndiqués, des syndicats (dans un contexte de discrimination et de répression anti-syndicale).

En 1999, lors du 46^{ème} congrès, la CGT décide d'adhérer à la CES, sans rien renier de son histoire, de son identité. Elle s'est intégrée et représente une composante importante du syndicalisme européen.

2000-2005 – Cette période est caractérisée par des mouvements sociaux d'envergure, tant au niveau national qu'aux niveaux européen et international. Dans certains, l'exaspération des travailleurs conduit à la radicalisation des formes de luttes. Le coup de tonnerre d'avril 2002 lors de l'élection présidentielle suscite un sursaut du syndicalisme français. C'est la conséquence de l'insuffisante prise en compte des aspirations et besoins des salariés, de la société par le gouvernement précédent. Face aux enjeux sociétaux et au projet de « refondation sociale » du Medef, le mouvement social est à la recherche de son unité. Dès la fin de la première année de travaux, les minces résultats de la refondation sociale montrent les limites (faiblesses) de la stratégie patronale. La CGT y contribue fortement tout en oeuvrant pour un renouveau du syndicalisme.

Le faible taux de syndicalisation, l'absence d'organisations syndicales dans la majorité des entreprises, particulièrement dans le secteur privé, et la persistance des entraves au fait syndical demeurent des caractéristiques profondes de la situation sociale en France. Pourtant, le degré de confiance que les salariés accordent à priori aux syndicats n'a jamais été aussi important.

Le syndicalisme français continue de porter des approches différentes pour répondre à l'énorme déficit social d'une société toujours en crise. Depuis son 46^{ème} congrès, la CGT agit pour se renforcer, tout en considérant que l'unité syndicale est efficace sans menacer son identité. L'unité syndicale est d'ailleurs une aspiration des salariés. En 2003, le CFDT connaît une nouvelle crise interne importante suite à ses positions sur le dossier des retraites. De nombreux syndiqués, militants et des organisations la quittent. Beaucoup rejoignent la CGT (santé, commerce, cheminots, transports routiers, banques...).

Durant toute cette période, le syndicalisme européen s'oppose à la conception de la construction européenne engendrant une déréglementation, la remise en cause des services publics, etc.... (euro-manifs, grèves...).

Enfin, la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale unifiée et élargie pour faire face aux défis sociaux de la mondialisation est débattue en janvier 2005, lors du 4^{ème} Forum syndical mondial. La CGT prend sa place dans ce débat.

LEXIQUE

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement Confédération Générale des Cadres

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT-FO : CGT Force Ouvrière

CRC-Santé : Coordonner, Rassembler, Construire

FEN : Fédération de l'Éducation Nationale

FGAF : Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

FSU : Fédération Syndicale Unitaire

SUD-PTT : Solidaires, Unitaires et Démocratiques

UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes

2- LES GRANDS ACQUIS SOCIAUX

La chronologie qui suit n'est pas exhaustive. Elle ne retient que les aspects concernant l'ensemble des salariés, ce qui exclut les très nombreux résultats de luttes d'entreprises, locales, professionnelles. Trois remarques s'imposent :

- La tradition française favorise la plupart du temps la loi pour entériner les acquis sociaux.
- Ces acquis ne sont jamais octroyés. Ils sont toujours le fruit de luttes souvent âpres, opiniâtres, faites de terribles sacrifices de la part de ceux qui y participèrent.
- On note des « creux » très importants à certaines périodes (1919-1930, par exemple). Ce sont des périodes (généralement liées à des phases de récession économique) au rapport de force très difficile pour les salariés souvent contraints de se battre sur la défensive.

1884 – Loi autorisant la création des syndicats.

1892 – Interdiction du travail de nuit des femmes.

1906 – Repos obligatoire de 24 heures hebdomadaires.

1910 – Loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

1919 – Limitation de la journée de travail à 8 heures (et la semaine à 48 heures). Loi sur les conventions collectives (sans réel effet avant 1936).

1930 – Mise en place des assurances sociales.

1936 – Augmentation générale importante des salaires – Mise en place des « délégués ouvriers » dans les entreprises de plus de 10 ouvriers – Loi sur les 40 heures hebdomadaires – Loi sur les congés payés (deux semaines) – Loi sur les conventions collectives.

1945-1947 – Au nombre des acquis durables de la Libération figurent les nationalisations de grandes entreprises et la participation des salariés à leur gestion – les comités d'entreprises – mise en place de la Sécurité Sociale – statut de la fonction publique – grille des salaires – inscription du droit de grève dans le préambule de la Constitution.

1950 – Création du SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti).

1956 – Adoption de la troisième semaine de congés payés – fond de solidarité pour les « vieux travailleurs » - réduction partielle des abattements de zone sur les salaires.

1958 – Création des ASSEDIC.

1968 – Extension de la quatrième semaine de congés payés (adoptée le 2 mai, avant les mouvements de grève) – loi reconnaissant la section syndicale d'entreprise – augmentation du SMIG de 35% - augmentation des salaires de 15 à 20% parfois plus – échelle mobile des salaires dans de nombreuses branches – retour progressif aux 40 heures hebdomadaires abandonnées après la guerre.

1971 – Loi sur le paiement mensuel des salaires – accords syndicats-patronat puis loi sur la formation professionnelle continue.

1974 – Décret sur les CHS (Comité d'Hygiène et de Sécurité) – accord interprofessionnel, instituant l'indemnisation du chômage à 90% en cas de licenciement économique.

1975 – Loi sur le contrôle des licenciements économiques.

1979 – Loi délimitant les contrats à durée déterminée.

1981 – Loi sur le travail à temps partiel.

1982 – Réduction de la durée légale du travail à 39 heures – institution de la cinquième semaine de congés payés – abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans – extension des droits syndicaux, création du droit d'expression des salariés – création des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Fév. 2000 – Passage aux 35 heures dans les entreprises de plus de vingt salariés.

1^{er} Janv. 2002 – Passage aux 35 heures dans les entreprises de moins de vingt salariés.

Nov. 2003 – Accord sur la formation professionnelle (ANI) (*voir Repère Thème 2, page 16*).

1^{er} Mars 2004 – Accord sur l'égalité hommes – femmes (*voir Repère : extrait des points de l'accord national interprofessionnel page 13*)

2004 – Première victoire pour les recalculés (*voir Témoins page 16*).

R E P E R E

EGALITE HOMMES / FEMMES

Source :

Document confédéral site Internet CGT

I – Des avancées significatives

Cet accord contient des leviers essentiels pour les négociations de branches et d'entreprises.

Pour la première fois, le patronat (MEDEF...) est contraint de :

- **reconnaître l'existence de discrimination en distinguant :**
 - les discriminations directes (ouvertes) ;
 - les discriminations indirectes (cachées) ;
 - les discriminations systématiques (involontaires, produites par exemple par le système scolaire et universitaire et des politiques de recrutement des entreprises, etc....) ;

(Cf. Préambule et corps du texte.)
- **d'accepter que soient analysées les causes structurelles des inégalités.**

Plusieurs thèmes sont identifiés : la répartition des tâches doit se faire sans discrimination entre femmes et hommes. Désormais :

- l'organisation du travail devient un objet de négociation (question stratégique).
- Les classifications (ex. art. 13) ; un outil est ici offert aux négociateurs pour améliorer la situation des femmes dans les professions très féminisées : leurs compétences doivent être identifiées et reconnues en tant que qualification avec augmentation des rémunérations ;
- Le recrutement (ex. art. 5 et 6). Les entreprises doivent assurer une mixité de recrutement. Le CE, mais également les DP (ce qui est nouveau) peuvent intervenir sur les candidatures et les recrutements sur le plan quantitatif ;
- La même évolution de carrière et l'accès aux postes de responsabilité.

Il convient de mesurer que sur ces points qui relèvent du noyau dur du pouvoir patronal des négociations pourront avoir lieu et des règles doivent dès maintenant s'appliquer.

- **De prévoir la nécessaire évolution des mentalités.**

Les inégalités professionnelles s'appuient sur des représentations négatives des femmes. Cette question culturelle doit désormais bouger.

Les femmes salariées doivent être pleinement respectées et reconnues, déjà dans les propos et dans les images.

Le harcèlement sexuel est identifié comme un obstacle à l'égalité professionnelle et la « mobilisation » de « la lutte » s'impose (art. 2).

- **D'accepter des actions positives (Préambule et corps de texte)**

Des actions de rattrapage et de progression vont pouvoir être mise en œuvre au bénéfice des femmes qui connaissent une inégalité aujourd'hui.

La nécessité d'actions volontaristes est enfin reconnue.

T E M O I N S

1- Ils ont osé les premiers

Jean Hamel raconte avec une certaine émotion sa première grève aux ateliers Bréguet en 1936, il était alors âgé de seize ans. « *Tout a commencé avec la manifestation du 1^{er} Mai. Ce jour là, nous avons pratiquement tous fais grève* », précise-t-il. La CGT et la CGTU ont officiellement fusionné au mois de mars (congrès de Toulouse) et les travailleurs prennent conscience de leur force dans l'unité retrouvée. Cependant, le 1^{er} Mai n'est pas encore un jour chômé et payé. Et faire grève ce jour là, c'est s'exposer à la répression patronale, comme chez Bréguet : « *les deux principaux responsables du syndicat, Friboulet et Vachon, ont été licenciés aussitôt* », rapporte Jean Hamel. « *Au motif officiel qu'il n'y avait plus de travail. Or la veille encore, nous faisons des heures supplémentaires.* »

Les ouvriers ne sont pas dupes et comprennent parfaitement que leurs camarades sont victimes d'un acte de répression syndicale. « *Nous étions d'autant moins décidés à nous laisser faire que nous ne supportons plus les brimades quotidiennes et les méthodes policières de la direction* ». Une direction fascisante, à l'image du chef du personnel, un dénommé Gazon, membre actif des Croix de Feu.

Plusieurs entrevues ont lieu entre l'employeur et le syndicat, qui réclame la réintégration des deux ouvriers licenciés. En vain. « *Il était dit que nous ne céderions pas à cette tentative d'intimidation, qui visait finalement chacun d'entre nous. Alors nous avons déposé les marteaux* ». C'est la grève. Mais une grève pas tout à fait comme les autres, puisque, à la surprise générale les ouvriers décident d'occuper les locaux de l'entreprise : une grande première ! Les journaux de l'époque parlent d'une « grève à la polonaise », en référence aux occupations des usines de textiles à Lotz. Jean Hamel explique les raisons de ce choix : « *Dans le hall de l'usine, il y avait le prototype d'un hydravion ; le « 730 », qui était destiné à remplacer un modèle militaire* ».

L'employeur tenait à son prototype comme à la prunelle de ses yeux et les ouvriers étaient bien décidés à l'utiliser comme monnaie d'échange. « *Nous étions déterminés à occuper l'usine jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction. Et nous avons prévenu le patron que s'il lui venait l'idée de faire appel à la police pour nous déloger, nous monterions tous dans l'hydravion* ». Lequel, évidemment, n'aurait pas subi l'épreuve sans dommage.

Autour de l'hydravion

Dans la soirée, quelques 450 gendarmes et policiers prennent justement position autour de l'usine, dont les portes sont solidement barricadées. Informés de ce qui se tramait, plusieurs centaines d'ouvriers dockers affluent également. A l'intérieur, les grévistes ne paniquent pas : « *Nous avons prévu la situation. Un camarade a fait sonner le clairon et nous nous sommes tous rassemblés dans le hall, autour de l'hydravion* ». Jean Hamel se souvient alors de l'embarras du patron : « *il a pu juger de visu notre détermination et tout bien pesé, il a finalement demandé au commissaire de se retirer* ». Pour l'heure, l'incident est clos.

Les ouvriers s'apprêtent à passer la nuit dans l'usine. Ils organisent un piquet de grève, mettent en place un service contre les incendies, etc.... Le « 730 » et tout le matériel sont mis sous haute surveillance. A cette occasion, les allées de l'usine sont repeintes en blanc et les étaux passés à la toile émeri, « *jamais les ateliers n'ont été aussi bien entretenus* », reconnaîtra le patron par la suite. Le ravitaillement est assuré par les familles du quartier Chauvin, à côté, avec l'aide des commerçants – qui faisaient traditionnellement crédit aux ouvriers – et du Comité Amsterdam-Pleyel (mouvement anti-fasciste et pacifiste).

Le lendemain, le patron fait un pas en avant, en se livrant néanmoins à un grossier chantage : « *Sortez de l'usine et on négociera ensuite* ». Les ouvriers savent bien qu'ils n'ont pas intérêt à quitter le « 730 » et ne cèdent pas. Au bout du compte, à la demande du préfet, la direction se résout à négocier avec le syndicat, sous l'arbitrage du maire du Havre, M. Meyer. Au terme de la discussion, les grévistes obtiennent enfin satisfaction : la réintégration des deux ouvriers licenciés et le renvoi du chef du personnel, M. Gazon. Avec en prime, le paiement des jours de grève, ce qui ne s'était encore jamais vu ! Jean Hamel se souviendra toute sa vie de cette victoire : « *nous avons manifesté notre joie en traversant la ville en cortège jusqu'à la Bourse du travail* ».

Derrière cette banderole portée à bout de bras : « *Ceux qui les premiers ont osé* ».
La grève du Havre fait école un peu partout dans les usines de France. Le 7 juin, le patronat doit signer l'accord de Matignon.

« *L'Hebdo de l'actualité sociale* » n°2657/96 du 28 juillet au 3 août 1995.

LES EVENEMENTS DE 1936

5 mars : Fusion de la CGT et de la CGTU au congrès de Toulouse, mettant fin à 15 années de scission.

1^{er} mai : Grande journée de lutte dans l'unité retrouvée. La grève est totale dans la plupart des corporations.

3 mai : Les partis du Front populaire, avec la coalition socialistes-communistes-radicaux, remporte la majorité absolue aux élections législatives.

4 juin : Le gouvernement du Front populaire, avec son président Blum, prend les rênes du pouvoir. On compte alors plus de deux millions de grévistes dans le pays.

7 juin : Rencontre historique entre la CGPF (Confédération Générale du Patronat Français, ex CNPF) et la CGT. Signature de l'accord Matignon. Une série de lois sociales sera votée dans la foulée.

HISTORIQUE DU CONFLIT DES CHOMEURS 2003/2004

27 Déc. 2002 : Signature par le Medef, CFDT, CGC, CFDT de l'accord consacrant le recalcul.

Janv. 2003 : Déclaration du BN chômeurs CGT : « 1 million de chômeurs pourrait être radiés ».

Mars 2003 : Sortie du Réactif spécial dénonçant l'accord.

Juin 2003 : Des fuites nous informent que la décision concernerait 856000 chômeurs. Déclaration commune du comité national et de la fédération des organismes sociaux.

Juillet 2003 : Les premiers chômeurs prévenus « au fil de l'eau » (terme employé par l'Unedic dans une note interne pour éviter la révolte) nous contactent.

Août 2003 : Le comité national décide de lancer une carte pétition à Chirac liant recalculés, ASS et RMI/RMA et d'aider les chômeurs à saisir la justice.

16 Sept. 2003 : Assemblée à Marseille de chômeurs dans toute la France, avec la CGT et les associations : 18 prêts à attaquer.

Octobre 2003 : Définition en BN d'une stratégie nationale : ne saisir la justice nulle part avant le 23 novembre jour du CA de l'Unedic afin de mener la bataille avec la carte pétition, forts de cette lutte interpeller le CA ce jour là afin de gagner des reculs – cela concernera quelques milliers de chômeurs – continuer à faire monter dans tout le pays la nécessité de saisir les tribunaux.

Oct. Nov. 2003 : Rencontre du SAF (Syndicat des Avocats de France) et des associations de chômeurs pour donner à la bataille un caractère unitaire. Constitution d'un dossier juridique type national.

15 Déc. 2003 : Première saisie du TGI de Marseille pour une assignation au fond en urgence (jour fixe).

18 Déc. 2003 : Dépôt de 50000 cartes pétitions à Chirac, le même jour on comprend que le TGI de Marseille va refuser le jour fixe.

23 Déc. 2003 : Assignation à Bordeaux pour 4 chômeurs de l'APEIS sans demande de jour fixe.

5 Janv. 2004 : Deuxième refus du jour fixe à Marseille, les chômeurs s'enchaînent aux grilles.

Janvier 2004 : Décision est prise d'organiser chaque mois une journée nationale d'action unitaire.

Fin Janv. 2004 : Emission « Complément d'enquête » sur le sujet. La France découvre que plus de 2000 chômeurs ont décidés de saisir la justice. Le lendemain le standard de la CGT « explose » tout comme celui des associations.

Février 2004 : Référé à Marseille pour avoir le droit de plaider !!! Tirant la leçon des élections Chirac annonce la suspension des mesures de l'ASS. Conférence de presse unitaire associations de chômeurs, Syndicat des Avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM).

Mars 2004 : Obtention du jour fixe à Paris et audience le 4 à Marseille. 7^{ème} conférence relance en grand la pétition nationale pour l'intégration de l'assurance chômage dans la sécurité sociale.

15 Avril 2004 : Victoire à Marseille.

4 Mai 2004 : Annonce par Borloo de la réintégration des recalculés.

11 Mai 2004 : Victoire à Paris, annulation de la convention par le Conseil d'Etat. Proposition de loi étudiée par le groupe communiste à l'AN sur la base des propositions des organisations de chômeurs.

26 Juin 2004 : CA de l'Unedic : Medef, CGC, CFTC, annoncent qu'ils iront partout en appel et en cassation.

9 Sept. 2004 : Victoire en appel à Aix.

Fin 2004 : Appels à Paris, Bordeaux et dans toute la France.

Pour approfondir le sujet, voir « Le Peuple » n°1599, pages 9 à 13.

2- Lucien, l'enfant de la Belle de Mai* en 1947

A 88 ans, Lucien Molino n'a rien perdu de sa façon de provençal ni de sa prodigieuse mémoire.

« A Marseille, nous avons une tradition : il y a toujours eu des manifestations à chaque augmentation des prix du pain et des tramways ». Pour le secrétaire général de l'union départementale CGT à l'époque, ce n'est cependant pas la seule explication. « Nous étions frustrés. Frustrés des sacrifices consentis pour la victoire sur l'hitlérisme, frustrés de notre effort de travail pour mener à son terme la bataille de la production, frustrés de voir que le programme issu du Conseil National de la Résistance n'était plus respecté. C'est pourquoi de mars à juillet, puis en octobre, le département (et le pays) vit déjà au rythme des grèves. Si l'UD appelle au boycott de l'augmentation, elle revendique également une augmentation des salaires et la perception d'une indemnité d'attente de 20% ».

Le 12 novembre, Lucien siège au Comité Confédéral National (CCN). « Je suis arrivé en pleine bagarre. Benoît Frachon avait décidé de consulter tous les travailleurs, syndiqués ou non, pour décider des formes d'actions d'un mouvement revendicatif national. Ensuite, il y aurait eu un CCN qui aurait décidé d'un mot d'ordre. Léon Jouhaux (tendance minoritaire Force Ouvrière) s'y opposait. Les télégrammes en provenance de Marseille ont permis qu'une motion de solidarité aux travailleurs marseillais soit adoptée à l'unanimité ». De retour au pays, Lucien est sur tous les fronts de la grève. Y compris les plus prosaïques. « Il fallait bien penser à les faire manger, ces grévistes ». Celui qui fut à l'origine des demandes de 74 réquisitions d'entreprises à la Libération (16 seulement furent réalisées) va faire appel à son expérience.

« J'ai donné consigne de réquisitionner en gare de Miramas les diverses denrées alimentaires. Dans les quartiers, nos cuisines populaires ont servi jusqu'à 80000 repas par jour ». Le 17, le mouvement, qui a gagné l'ensemble de la région sud-est, s'ancre sur des revendications nationales (issues du CCN) tournées essentiellement vers une hausse des salaires (plus de 25%), le blocage des prix ainsi que l'arrêt de la répression. Un comité central de grève est créé dans le département à l'image du comité national de grève. Du 17 au 25, la région marseillaise voit l'ensemble de son activité économique paralysée. Mais Lucien est inquiet : le mouvement national lui semble fragile. La répression s'organise, diligentée par Jules Moch, alors ministre de l'Intérieur « à la tactique toute militaire ». Arrestations de militants syndicaux, saisie de journaux (Rouge Midi, La Marseillaise) et de tracts se succèdent.

Le 9 décembre, Lucien convoque un meeting de protestation à la Bourse du travail. « Nous avons eu notre deuxième mort, Sylvain Bettini tué par la police ». Le lendemain, Victor Gagnaire, secrétaire des Ports et Docks déclare : « Nous continuons la grève. S'il le faut, nous mangerons de l'herbe ».

Le même jour, la CGT appelle, au niveau national, à reprendre le travail. « Nous avons trouvé une excuse. Il fallait reprendre le travail pour permettre la libération des ouvriers arrêtés ». La reprise ne s'effectuera pas de gaieté de cœur. « Le jour des obsèques de Sylvain, les gars ont spontanément débrayé pour s'y rendre ».

*Quartier ouvrier de Marseille

« L'Hebdo de l'actualité sociale » n°2654/93 du 7 au 13 juillet 1995.

3-La grève préférée d'Achille

« *Ce lundi 4 mars 1963, toute la France se lève, les yeux tournés vers l'Est. Et ce matin là, les mineurs de Lorraine se sont grandis !* » se souvient Achille Blondeau, à l'époque secrétaire fédéral CGT de la fédération du sous-sol. Ce jour, les mineurs lorrains prouvent à De Gaulle – qui apparemment l'ignorait – qu'ils ont du cœur ! Ils ne seront pas des briseurs de grève.

En effet, le Général*, pour riposter à la grève générale, lancée le vendredi 1^{er} mars dans tous les bassins miniers par tous les syndicats, optait pour la méthode forte : l'ordre de réquisition. Mais celui-ci reste lettre morte, aucun mineur ne descend dans les puits. M. Alby, le directeur des Mines auprès du ministre de l'Industrie a dû la sentir passer, lui qui s'était empressé de rasséréner De Gaulle pris dans les affres du doute : « *Refuseront-ils d'obtempérer au décret de réquisition ?* » - « *Les mineurs lorrains ne vous feraient jamais ça, mon Général !* » lui avait-il rétorqué !

Achille Blondeau aurait été un bien meilleur conseiller : « *Les mineurs de Lorraine avaient un amour très grand de la liberté, une très grande fierté. De Gaulle, cet homme de caste, les connaissait bien mal ! La réquisition fut une grave erreur politique. Céder, c'était devenir esclave. Quand tu résistes, quand tu refuses d'obéir à quelque chose d'injuste, tu deviens un homme libre !* ».

Ce fut le choix de 200000 mineurs, sur tous les bassins miniers de France, pendant trente-cinq jours, en grève totale, unie, portée par un extraordinaire mouvement populaire solidaire. Ces mineurs, à qui l'on avait demandé un rendement surhumain après la guerre, - et qui s'en était acquitté au prix de tant de peines et de vies si tôt fauchées – réclamaient maintenant 11% d'augmentation de salaires, pour rattraper la baisse de leur pouvoir d'achat enregistrée en cinq ans.

Au pays de cocagne noir

Achille, des grèves, il en a connu, « *J'en ai vécu beaucoup et des belles !* » en tant que petit-fils, fils de mineurs, mineur lui-même, secrétaire fédéral, puis secrétaire général de cette grande corporation jusqu'en 1980 ! Mais sa préférée, c'est celle de 1963, une grève qui pour lui reste « unique ». « *Unique, par l'unité qui monte de la base. Unique par la justesse de la revendication – avec la réquisition, les mineurs ne se battaient plus seulement pour leurs salaires mais pour le droit de grève de tous les travailleurs -, unique parce qu'on a gagné sans que les mineurs se fassent « casser la gueule » par les forces armées, unique aussi et surtout, par sa solidarité immense qui soulève la France et porte les grévistes jusqu'à la victoire* ». Un peuple entier se serre derrière les gueules noires, pour qu'ils ne manquent pas de pain. De mémoire de mineurs, tel élan ne s'était jamais vu.

Face au pouvoir autoritaire, dont le dernier recours est toujours d'affamer la liberté, la solidarité démultipliée illumine les chiches vies du labeur sous terre. De l'argent bien sûr, près de deux milliards sept cent mille anciens francs de dons, des dizaines de milliers de gosses de mineurs qui partent vers l'aventure des vacances par wagons, les vins brillants de soleil et le lait blanc coulent au pays noirs. « *Il y a toujours eu une histoire d'amour entre le peuple de France et ses mineurs. Mais là on atteignait des sommets* », se rappelle Achille qui poursuit, ému : « *Ah, ils vont manquer à la France les mineurs, à son paysage social, économique... et poétique !* ».

« Si tu ne racontes pas, tu es coupable »

Un tel soutien véhiculait aussi ses illusions : « *Le plus dur, ce fut la fin de la grève. Je le savais en tant que négociateur, nous avons été au maximum de ce que l'on pouvait obtenir. Et ce qu'on a obtenu était énorme, les 11% échelonnés, la quatrième semaine de congés, des avancées sur la durée du temps de travail. Mais les mineurs, portés par tout un peuple, voulaient plus. La reprise fut difficile. Et pour la première – et la dernière – fois de ma vie, dans des meetings, je me suis fait huer ! Et bien, c'est dur !* ».

Mais la raison prit le pas sur le rêve. Et les mineurs le chemin des puits. Sous le charbon, ce n'était pas encore la plage, mais ça y ressemblait, parole de spécialiste : « *En germe, il y avait 1968 !* ». Voilà plus de dix ans qu'Achille a quitté les noirs bassins miniers de la vie active pour le bassin bleu d'Arcachon. Sa retraite avait un remords : « *Je me disais qu'aucun historien n'avait écrit sur cette grève de 1963, que les copains qui l'avaient vécue disparaissaient les uns après les autres, je me répétais si tu ne racontes pas, tu es coupable !* ». Et en 1990, l'écriture le libéra : « *Maintenant que le livre est écrit², j'ai l'impression d'avoir mené le combat jusqu'au bout !* »

*De Gaulle, Président de la République

² « 1963, Quand toute la mine se lève » Achille Blondeau, Messidor.

« *L'Hebdo de l'actualité sociale* » n°1659/98 du 11 au 17 août 1995

UN PRINTEMPS 1963

1^{er} mars : Grève générale des mineurs à l'appel de la CGT, CFTC, FO pour un rattrapage des salaires de 11%.

4 mars : Le décret de réquisition de De Gaulle entre en vigueur. Mais les mineurs, à 100% en grève répondent par « De Gaulle au charbon ».

13 mars : Les parisiens manifestent avec les mineurs de fer à Paris sur l'Esplanade des Invalides.

22-23 mars : Les femmes de mineurs ont joué un rôle décisif. Elles organisent des manifestations uniquement féminines. A Lille par exemple, ou à Lens, scandant « Jusqu'au bout avec nos maris ».

29 mars : Toutes les localités minières sont secouées de rassemblements, à Lens le mouvement culmine avec 80000 personnes dans les rues.

2-3 avril : Négociations et signature du protocole d'accord : salaires + 11% échelonnés jusqu'au 1^{er} janvier 1964, quatrième semaine de congés payés, ouverture de discussions sur la durée de travail et l'avenir de la profession.

5 avril : Reprise du travail. La moisson de 1963 dans les mines, c'est aussi 6500 nouveaux syndiqués CGT.

4-1968 : Les acquis d'une grève

(Entretien avec un délégué de l'électronique)

« 1968, ce fût ici cinq semaines d'occupation à propos des salaires et des libertés syndicales. La mobilisation était très large et une intersyndicale avait été mise en place avec la CFDT. Sur 1500 salariés, la lutte avait permis d'en syndiquer 300. Les résultats sur le plan revendicatif furent nombreux. Le SMIG porté de 2,22 à 3,00 francs de l'heure, 35% d'augmentation ; la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise ; une réelle protection des délégués ; l'élargissement des prérogatives syndicales concernant les signatures d'avenants sur les salaires, primes, qualifications ; la collecte des cotisations syndicales sur l'entreprise, la liberté d'affichage, la mise à disposition d'un local pour la section, le droit de réunion dans l'entreprise, en dehors du temps de travail ; une avance sur les salaires de 50% sur les salaires pour compenser les pertes dues à la grève ; une demi-heure de réduction immédiate du temps de travail ».

« Après, il a fallu attendre une longue période jusqu'à la grève de 1974 sur les salaires et la réduction du temps de travail. Elle a duré plusieurs mois, mais était organisée par secteur. Idem, en 1979-1980 ».

Témoignage recueilli par Guy Groux et reproduit dans : Guy Groux et René Mouriaux « La CGT, crises et alternatives », Economica, 1992.

LE SYNDICALISME

ELEMENTS POUR UN GROUPE DE TRAVAIL



S O M M A I R E

Approfondir

- Urgence, l'unité.....page 24
- La Confédération Européenne des Syndicats.....page 26

Annexes

- La charte d'Amiens.....page 29
- Le CNR.....page 30
- Programme commun.....page 32
- CFDT : « la force syndicale moderne » en crise....page 32
- FO et la politique contractuelle.....page 35

P I S T E S

Tout au début de son histoire, le syndicalisme se distinguait mal des autres branches du « mouvement ouvrier ». Prenant son autonomie, il tissa des liens complexes avec les autres composantes de ce mouvement. En fonction des réalités d'aujourd'hui, quelle doit être son attitude à l'égard des grands problèmes nationaux concernant les salariés mais également l'Etat, les partis politiques, voire d'autres forces comme les associations ?

L'unité syndicale représente un objectif majeur pour l'efficacité du mouvement social. Dans son histoire, le syndicalisme français a connu bien des tribulations : organisation unique, scissions, réunifications, pluralisme revendiqué, unité d'action sur des objectifs précis et limités dans le temps. Quelles sont aujourd'hui les voies de l'unité pour construire de façon réaliste un rassemblement de lutte durable des salariés ?

A P P R O F O N D I R

Extrait : *Deuxième résolution 47^{ème} congrès – Mai 2003* :

-*Travailler au syndicalisme rassemblé*

-*Chiffres CSA 2003 « Confiance dans les syndicats et attentes »*

1. Urgence, L'unité

Travailler au syndicalisme rassemblé

Lors du 46^{ème} congrès, nous indiquions notre volonté de travailler à établir d'autres rapports entre organisations syndicales, en cherchant sur chacun des sujets en débat à approfondir nos réflexions convergentes ou divergentes, avec la volonté d'aboutir à des démarches ou des initiatives les plus unitaires possibles, sans focaliser sur les désaccords. Dans les conditions d'aujourd'hui, la démocratie suppose que les salariés soient appelés à intervenir aussi sur ces questions. Plus que jamais, rassembler les salariés pour l'efficacité de l'action est un objectif commun que devraient pouvoir s'assigner toutes les organisations syndicales. Chaque syndicat, et la CGT pas moins que tout autre, tient à son histoire, à sa culture, à des traits originaux qui la marquent profondément. Le syndicalisme français continue de porter des approches différentes pour répondre à l'énorme déficit social d'une société en crise. Mais, les syndicalistes doivent être conscients des attentes comme des espoirs qui sont placés en eux. Ils doivent rechercher le débat, accepter la contradiction. Ils doivent considérer l'unité syndicale comme un bien commun et non comme une menace qui plane sur leur identité, car l'unité est la condition irremplaçable pour que les salariés imposent leur place dans la société et leur dignité.

Les salariés ont besoin de mieux percevoir l'utilité du mouvement syndical dans l'entreprise, les négociations, les débats publics. Ils veulent pouvoir déterminer eux-même ce qui sera défendu collectivement. Les succès revendicatifs dépendent pour une large part de la recherche de convergences effectives des organisations syndicales, sur des objectifs communs. En cas de difficulté, nous devons poursuivre le débat pour aboutir au rassemblement majoritaire des salariés sur leurs revendications. Ces rassemblements permettent de favoriser les luttes, de conforter le rapport de force et de contrer la division et l'émiettement syndical.

L'élaboration de propositions et de revendications communes à l'issue d'un débat serré et constructif n'est pas un pis-aller où chacune des organisations aurait dû « en rabattre », elle est un facteur d'efficacité pour le rapport de force et pour gagner un accord le plus favorable possible aux salariés.

La CGT décide de rechercher avec les autres organisations syndicales :

- les propositions communes ou convergentes que nous pouvons porter ;
- les initiatives et actions que nous pouvons porter ensemble.

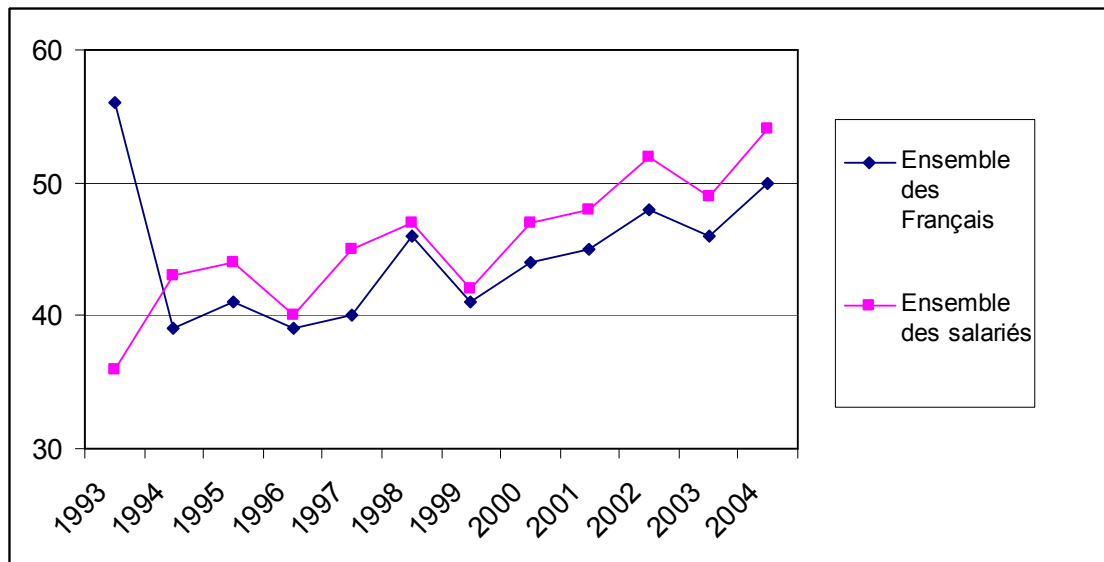
QUESTION - Pour chacun des acteurs suivants, dites-moi si vous souhaitez qu'à l'avenir il pèse plus, qu'il pèse moins sur les décisions stratégiques de votre entreprise...

Question uniquement posée aux salariés (Baromètre social CSA)

	%	Qu'il pèse plus	Qu'il pèse moins	Ni plus ni moins (réponses spontanées)	Ne se prononcent pas
Les salariés.....100		92	6	2	-
Les syndicats.....100		75	21	4	-
Les clients.....100		62	32	5	1
Le chef d'entreprise.....100		48	45	6	1
Les actionnaires.....100		43	50	4	3

Chiffres CSA 2003

Une hausse de la confiance dans les syndicats pour défendre les intérêts des salariés



50% des Français font confiance aux syndicats pour défendre leurs intérêts. Ce score s'accroît de 4 points par rapport à la vague d'enquête de 2003 et atteint un niveau record depuis 1994. Dans le salariat, la hausse de 5 points conduit à ce que 54% des salariés affichent leur confiance à l'égard du syndicalisme. Ce niveau est inégalé. Dans le détail, la confiance est toujours plus forte parmi les salariés du public (59%) que ceux du privé (52%). Les catégories apportant le plus leur soutien se retrouvent parmi les 25-34 ans (61%) et les 35-49 ans (52%), les cadres et professions libérales (61%), les chômeurs (60%), 54% des professions intermédiaires, 53% des employés et 52% des ouvriers.

On le constate, ce n'est pas parmi les catégories populaires que le soutien est le plus élevé même s'il ne fait pas défaut en leur sein. On voit corrélativement que la confiance accordée évolue en fonction du niveau de diplôme des répondants : 48% de ceux non ou faiblement diplômés accordent leur confiance contre 55% de ceux ayant entrepris des études supérieures.

2. La Confédération Européenne des Syndicats

Organisation syndicale internationale, son champ d'intervention est « régional » à l'échelle mondiale : Europe communautaire, Europe occidentale, avec un intérêt aujourd'hui pour l'Europe centrale et de l'est.

La CES est l'émanation des organisations syndicales affiliées qui ont ainsi voulu se donner un organe d'action syndicale au niveau européen.

Selon ses statuts, elle entend :

- représenter et promouvoir en commun les intérêts sociaux, économiques et culturels des travailleurs au niveau de l'Europe en général et en particulier auprès des institutions européennes ;
- veiller à la sauvegarde et au renforcement de la démocratie en Europe.

Historique

Créée en février 1973 à Bruxelles, son origine remonte au début des années 50. A l'époque, l'organisation régionale de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) regroupait vingt confédérations de dix-huit pays d'Europe occidentale. La CES est le fruit d'évolutions : Secrétariat syndical européen en 1957, Confédération Européenne des Syndicats Libres (CESL) en 1969, Confédération européenne des syndicats en 1973. Au-delà des modifications de statuts, d'appellations, ces transformations visent à éviter une domination des membres les plus influents, à renforcer la démocratie, à affirmer l'indépendance et l'autonomie régionale de l'organisation par rapport à la CISL pour permettre le rassemblement unitaire.

Ce dernier aspect se concrétise avec l'adhésion en mars 1974 des organisations nationales européennes affiliées à la Confédération mondiale du travail (d'obédience chrétienne), puis en juillet 1974 celle de la CGIL italienne. Ce dernier élargissement signait l'arrêt du comité CGT/CGIL qui permettait notre présence commune dans les instances communautaires de l'époque.

La CES regroupe en 1995 quarante-six confédérations de vingt-deux pays d'Europe occidentale. En France, FO, la CFDT et la CFTC y adhèrent. La demande d'adhésion de la CGT est jusqu'à présent refusée par la CES sur pression de FO et de la CFDT.

En 1999, la CGT adhère à la CES après décision prise au congrès de Strasbourg. L'UNSA y adhère la même année.

A la suite de changements survenus en Europe centrale et orientale, nombre de nouveaux syndicats ont rejoint peu à peu la CES notamment ceux des dix nouveaux pays depuis le 1^{er} mai 2004.

Aujourd'hui la CES regroupe :

- 77 organisations membres de 35 pays européens ;
 - 11 fédérations syndicales européennes ;
- soit plus de 60 millions de membres.

Extrait de l'intervention de B. Thibault au 9^{ème} congrès de la CES en 1999 :

« Avec notre entrée à la CES, nous rejoignons le formidable potentiel que représentent près de 60 millions d'adhérents. Nous savons aussi d'expérience que juxtaposition n'est pas conjugaison. L'addition n'aura de véritable signification que lorsqu'elle se référera à une véritable activité commune au niveau européen.

Face à l'attitude du patronat et de l'Unice, la crédibilité et l'efficacité du syndicalisme européen sont directement liées à sa capacité de susciter des mobilisations internationales coordonnées et à les développer. Ce qui doit prospérer, c'est l'esprit, c'est la dynamique de Vilvoorde et Luxembourg. Si nous avons la volonté politique d'y parvenir, je ne me fais aucun souci, nous trouverons partout des interlocuteurs et nous saurons de quoi discuter avec eux. La CES pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale accueille toutes les organisations syndicales en son sein. C'est un point d'appui pour les luttes sociales en faveur de la croissance et de l'emploi. Pour l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, pour la réduction du temps de travail et les initiatives et actions des chômeurs, les nouvelles luttes dans les secteurs où la précarité prolifère, représente un potentiel impressionnant, une véritable force capable de donner consistance à un modèle social européen, à faire exister et vivre le concept d'Europe sociale.

Notre engagement syndical a été motivé par de grands objectifs internationalistes, pour la paix, l'émancipation des peuples et le progrès social. Il a souvent permis de pratiquer de fortes solidarités même si, dans la période de la guerre froide, il a souffert d'être exprimé à travers des clivages réducteurs.

Comme toutes les organisations confédérées dans la CES, nous tenons pour universelle et nous voulons irrésistible l'aspiration des salariés à la démocratie et au progrès social. »

3. La CES œuvre partout en Europe, notamment :

- à l'extension et à la consolidation des libertés politiques et de la démocratie,
- au respect des droits humains et des droits syndicaux,
- à l'élimination de toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la couleur de la peau, la Race, l'orientation sexuelle, la nationalité, les convictions religieuses ou philosophiques et les opinions politiques,
- à la promotion de l'égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes,
- à un développement durable,
- à l'emploi pour tous et toutes librement choisi et productif,
- au développement, à l'amélioration, à la valorisation de l'éducation et de la formation,
- à la démocratisation de l'économie,
- au constant progrès des conditions de vie et de travail,
- à une société sans exclusions basée sur les principes de la liberté, de la justice et de la solidarité.

4. Un autre internationalisme syndical est possible

La Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et la Confédération Mondiale du Travail (CMT) ont décidé de lancer un grand chantier de rénovation du syndicalisme international. Quel est l'objectif de cette unification ?

Guy Ryder – *« Les structures, les méthodes de travail, ne sont pas adaptées aux défis que doit relever le syndicalisme aujourd'hui. La question n'est pas tant de construire une nouvelle internationale même si c'est nécessaire, que de construire un nouvel internationalisme syndical.*

Le mouvement syndical doit être en capacité de répondre à tous les défis de la mondialisation avec un capital mobile, international, qui met en œuvre une stratégie globale. Nous devons trouver le moyen d'impliquer les syndicalistes de chacun des pays.

Malgré nos efforts, nous constatons une coupure entre l'action syndicale nationale et internationale. Le cours de la mondialisation appelle la réduction de cette fracture pour faire de l'action internationale un prolongement naturel de l'action quotidienne. En Europe, un palier a déjà été franchi, nous devons y parvenir aussi au niveau mondial. »

N o t i o n s

La CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) est aujourd'hui la plus importante confédération internationale. Créée en 1949 par des organisations qui avaient quitté la FSM, elle compte aujourd'hui 233 organisations affiliées, présentes dans 154 pays. www.icftu.org

La CMT (Confédération Mondiale du Travail), créée en 1920 sous le nom de CISC, est la plus ancienne confédération mondiale. Rassemblant à l'origine des syndicats chrétiens, elle regroupe aujourd'hui 144 organisations de travailleurs présents dans 116 pays. www.cmt.org

La FSM (Fédération Syndicale Mondiale) créée en 1945 a, peu à peu, perdu l'essentiel de son rayonnement. La CGT a décidé de la quitter à son congrès de 1995, la jugeant incapable de se réformer. Elle regroupe encore des organisations syndicales des pays communistes ou anciennement communistes et quelques organisations en Afrique, Asie et Amérique du Sud notamment. www.wftu.cz

A n n e x e s

1. La charte d'Amiens (*issue du congrès de la CGT de 1906*)

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique.

Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc....

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentielle qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale. »

Il nous a semblé utile de reproduire, ici, en regard de la résolution majoritaire du Congrès (dite charte d'Amiens), les textes proposés à l'ouverture du Congrès.

Celle présentée par Keufer (syndicaliste réformiste) et celle présentée par Renard (syndicaliste guesdiste).

La motion de Renard fut repoussée par 756 voix contre 34 ; Keufer retira alors sa motion pour se rallier à la motion transactionnelle présentée par Griffuelhes, au nom du Bureau confédéral de la CGT et qui recueillit 830 voix contre 8 et 1 abstention et devient la « Charte d'Amiens ».

Motion Keufer

Considérant : Que dans l'intérêt de l'union nécessaire des travailleurs dans leurs organisations syndicales et fédérales respectives, et pour conserver le caractère exclusivement économique de l'action syndicale, il y a lieu de bannir toutes les discussions et préoccupations politiques, philosophiques et religieuses au sein de l'organisme confédéral ;

Que la Confédération générale du travail, organe d'union et de coordination de toutes les forces ouvrières, tout en laissant à ses adhérents entière liberté d'action politique hors le syndicat, n'a pas plus à devenir un instrument d'agitation anarchiste et anti-parlementaire qu'à établir des rapports officiels ou officieux, permanents ou temporaires, avec quelque parti politique ou philosophique que ce soit ;

Affirme que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à l'action syndicale, cette double action pouvant contribuer à l'œuvre d'émancipation ouvrière et à la défense des intérêts corporatifs.

Motion Renard

Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;

Considérant que les élus du parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;

Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du parti socialiste, par exemple, pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat, pour provoquer la réduction des heures de travail, l'interdiction de travail de nuit des travailleurs de tous sexe et de tous âge, pour établir un minimum de salaire, etc....

Le Congrès décide : Le Comité confédéral est invité à s'entendre toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes ou permanentes avec le Conseil national du parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principes de réformes ouvrières.

Mandat donné aux délégués de la Fédération textile qui la représenteront au Congrès confédéral d'Amiens de soutenir ladite résolution.

2. Le CNR

Nom : Conseil National de Résistance

Date de naissance : 27 mai 1943

Lieu de naissance : Paris

Le Général De Gaulle qualifie « d'événement capital » cet accord réalisé entre mouvements de résistance, partis et tendances politiques, syndicats clandestins.

Soulignons d'emblée la signification de la réunion des 16 membres fondateurs en plein Paris occupé : l'audace et l'espoir ont changé de camp, la libération se prépare.

D'où vient le CNR ?

Dès juin-juillet 1940, la Résistance naît, évidemment diverse et morcelée, vu l'ampleur de la débâcle militaire et politique. En même temps, reprend, dans ces conditions dramatiques nouvelles, l'action revendicative dans les entreprises et naissent de petits noyaux clandestins. Dans les têtes, rassembler et agir sont présents. Jusqu'au milieu de l'année 1941, ces résistances ne sont guère perçues par la masse des Français. A partir de la deuxième moitié de 1941, la Résistance se consolide, l'abattement et la résignation reculent lentement. Dès septembre 1941, un embryon de gouvernement provisoire, face à Vichy, se crée à Londres : le Comité National Français (CNF).

Toute l'année 1942 est nécessaire pour rapprocher des organisations qui sont clandestines par nécessité et diverses socialement, géographiquement et politiquement. Le pillage et la répression accrus, accélèrent les rapprochements que Jean Moulin, délégué du CNF en zone sud, favorise, dans les deux zones (occupée au nord et dite « libre » au sud).

Ce processus rencontre les efforts du Front national créé dès mai 1941 par le Parti communiste français. La montée des actions populaires contre les restrictions, le pillage et surtout la déportation de main-d'œuvre (STO) activent aussi la réunification de la CGT qui, à son tour, accélère la constitution du CNR.

La présidence du CNR par Louis Saillant durant la période de reconstruction symbolise l'engagement de la CGT dans le CNR. Les principales mesures économiques et sociales prises entre 1945 et 1947 sont inspirées du programme CNR.

L'action du CNR

Le CNR ne constitue pas un super mouvement « coiffant » les organisations existantes : ce sont elles qui, par leurs représentants, proposent et acceptent les décisions du CNR. Dès septembre 1943, un bureau permanent assure la continuité du travail. La liaison avec Londres n'est pas sans problèmes : les alliés américains et anglais, comme certaines composantes de la résistance gaulliste extérieure, se méfient de l'influence des organisations populaires : CGT et PCF notamment.

Le CNR intensifie l'action contre le STO, suscite un Comité d'action contre la déportation au sein duquel la CGT réunifiée intervient fortement. Dès le début 1944, il élabore le statut des Comités départementaux de la Libération et énumère ainsi leurs tâches : « Action immédiate dans la clandestinité, préparation de l'insurrection, préparation de l'action prochaine et publique dans le cadre du département... »

La grande œuvre du CNR est l'adoption, à l'unanimité, le 15 mars 1944, du « Programme d'action de la Résistance ». Le rejet de l'attentisme et l'expérience de l'extension des luttes populaires (manifestations, grèves) imposent l'idée, y compris dans les milieux conservateurs, qu'une véritable renaissance nationale dépendra de la place et du rôle qu'y tiendront les travailleurs.

Dans le domaine économique, l'idée fondamentale est d'enlever la maîtrise de l'économie aux « grandes féodalités financières » d'où un rôle nouveau de l'Etat orientant le développement économique selon un plan démocratiquement élaboré et s'appuyant sur la nationalisation des structures de base du développement économique.

Les mesures sociales tiennent une place importante dans le programme : relèvement du niveau de vie, droit au travail, « reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un

syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale», plan complet de Sécurité sociale, extension des droits politiques, économiques et sociaux des populations colonisées, développement de l'instruction et de la culture considérées comme une condition fondamentale de la démocratie...

Georges Pruvost, Institut CGT d'histoire sociale.

3. Le Programme commun : un évènement de portée exceptionnelle

« ... Le programme commun de gouvernement de la gauche crée une situation nouvelle. Il offre l'issue démocratique qui a tant fait défaut dans le passé et ouvre la perspective du changement réel pour les travailleurs.

Il constitue une base de rassemblement, d'union et de lutte commune des travailleurs, des masses populaires et des forces politiques, syndicales et sociales qui ont intérêt à la réalisation de ces objectifs.

Il renforce la position de la classe ouvrière dans l'action permanente pour la défense de ses revendications immédiates face à l'attitude rétrograde du patronat et du pouvoir et lui donne confiance et assurance.

La CGT a contribué à l'élaboration de ce programme lors des rencontres répétées qu'elle a eues avec chacun des deux grands partis de gauche en exposant ses vues sur les questions essentielles à ses yeux. Elle a ainsi été en mesure d'apprécier positivement le résultat dès avant sa publication.

Dans le respect de ses statuts et de son caractère d'organisation de masse, indépendante, elle soutiendra le programme commun et participera activement à la lutte pour le faire triompher.

La CE de la CGT déclare, en conscience de ses responsabilités, qu'il y va des intérêts fondamentaux des travailleurs. Elle estime que l'ensemble du mouvement syndical de classe se doit d'apporter une contribution constructive à cette lutte. La CGT fera tout ce qui dépend d'elle pour que se constitue le front syndical commun plus que jamais nécessaire à la défense des revendications et tout autant à la réalisation des aspirations fondamentales des travailleurs. Elle souhaite que l'ensemble des organisations syndicales s'entendent pour soutenir le programme de la gauche sur la base de leurs préoccupations syndicales communes... »

Texte adopté par la Commission exécutive de la CGT le 10 juillet 1972. (Citation extraite de CGT « Approches historiques ». CCEO/Institut CGT d'histoire sociale, 1988).

4. CFDT : « La force syndicale moderne » en crise

Après avoir atteint 890000 adhérents en 2002, la CFDT ne comptait plus que 818036 syndiqués fin 2004. Le syndicat vient de traverser une crise interne importante née de son soutien à la réforme des retraites en 2003, mais aussi du conflit des intermittents du spectacle et de l'affaire des chômeurs « recalculés ». François Chérèque tente de minimiser la réalité de cette hémorragie et de reprendre la main en mobilisant ses militants sur un nouveau projet syndical. Ce projet concerne ce que doit être à l'avenir le « syndicalisme de transformation sociale » que revendique la CFDT.

Comment cette confédération est-elle arrivée à cette zone de turbulences sans précédent ?

Depuis sa création d'une scission avec la CFTC, le 7 novembre 1964, la CFDT a connu des mutations. L'ambition de 1964 était la reconquête démocratique et laïque du mouvement ouvrier français basée sur l'indépendance syndicale. Progressivement cette stratégie l'a conduite à prendre ses distances avec la politique (1).

Ce mouvement de rupture avec un « syndicalisme idéologique » est ininterrompu depuis le milieu des années 1970. Il fut validé par le congrès de 1979 qui acta la stratégie de recentrage sur l'action syndicale. La négociation n'est plus un « moyen parmi d'autres », mais « partie intégrante de l'action ». Désormais la négociation sera recherchée, même « à froid » sans constitution d'un rapport de force.

C'est une réalité importante pour comprendre l'évolution de la CFDT.

Fin 1998, la CFDT va plus loin en abandonnant le terme socialisme, estimé trop politicien.

Ces choix s'accompagnent d'une épuration des opposants à la « ligne confédérale ». Puis, initiant la stratégie dite du « nouveau contrat social », Nicole Notat franchit un nouveau cap. La CFDT se dégage d'une posture contestataire et prétend prendre ses responsabilités en négociant avec le patronat et les pouvoirs publics sans devoir rendre des comptes en interne. Elle ambitionne d'être un « interlocuteur privilégié du Medef ». En 1995, elle approuve la réforme Juppé sur la Sécurité sociale.

Dans la recherche du consensus contractuel, la forme finit parfois par primer sur le fond. C'est ce qu'il s'est produit le 15 mai 2003 concernant le dossier des retraites. Cette conception rejoint celle du patronat qui privilégie le contrat à la loi. La loi serait un carcan et le paritarisme libérateur ! Pas besoin de mouvement social dans cette approche du contractuel. La négociation n'est qu'une rencontre de « techniciens » partageant sur le fond un même diagnostic des problèmes avec de légères variantes selon les acteurs. Dans la décennie 1990, Nicole Notat favorise d'ailleurs l'arrivée de techniciens et de gestionnaires dans la Confédération, dont le poids s'accroît.

Les choix de 1995 et de 2003 sont le résultat d'un autre versant de la « responsabilité syndicale » : le réalisme et la pugnacité (sic !).

En fait, ses orientations ne relèvent-elles pas d'une acceptation de la doctrine libérale ?

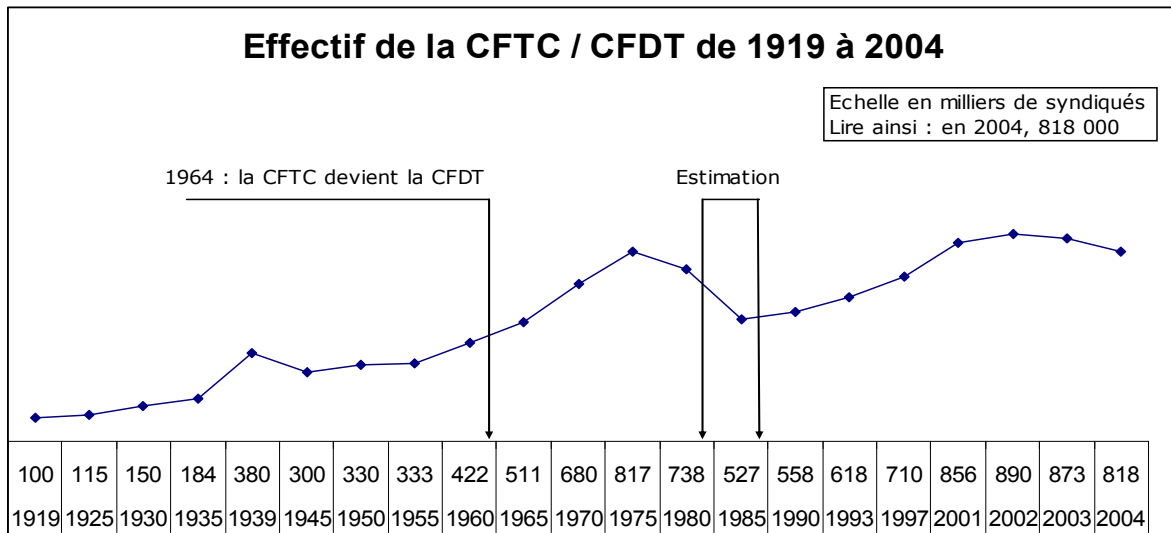
Le rapprochement avec la CGT entamé en 1997 sur les « 35 heures » est abandonné au profit d'une alliance « réformiste » occasionnelle soulevant des critiques internes.

« En s'engageant comme elle l'a fait sur les retraites, la CFDT a aussi fait un choix en matière de relations intersyndicales. Son « solo » en mai 2003 a fait ressurgir une stratégie : celle d'une organisation qui dans les années 1990 ambitionne d'occuper une place centrale et dominante dans le syndicalisme français. Cette perspective s'est révélée être une impasse. L'isolement de la CFDT est un handicap. Et ce n'est pas le compagnonnage occasionnel de la CFTC ou de la CGC qui offre un débouché à l'unité syndicale ou à l'avenir des relations sociales. Pourra-t-on longtemps faire fi d'un niveau significatif d'unité sur les questions les plus lourdes ? » (2)

Nombre d'observateurs reconnaissent qu'il n'y a pas d'avenir pour le syndicalisme en France en dehors, à terme, d'un processus de réunification passant d'abord par un rapprochement réel et durable entre la CFDT et la CGT. Question décisive qui apparaît comme la seule voie de rééquilibrage des négociations en faveur des travailleurs. Mais question qui fait débat !

(1) Interview d'Edmond Maire dans « Les Echos » du 8 novembre 2004.

(2) Texte d'anciens responsables confédéraux, fédéraux et régionaux CFDT paru dans « Le Monde » du 20 avril 2004.



De 1983 à 1988, la CFDT, confrontée à des désaffections de masse dans plusieurs branches (PTT, Santé...) cesse de produire des informations sur ses adhérents. On relève donc une différence entre les estimations fournies pour ces années et la source officielle à partir de 1989.

Source :

René Mouriaux : « La syndicalisation en France », Document de travail n°60, Paris, FNSP-CEVIPOF, 1994.

R E P E R E

Les grandes dates

1964 : Une scission dans la CFTC donne naissance à la CFDT et s'engage dans un syndicalisme laïque.

1966 : Accord revendicatif entre la CFDT et la CGT

1970 : Le congrès entérine l'autogestion des entreprises comme alternative au capitalisme.

1971 : Edmond Maire devient secrétaire général.

1974 : La CFDT adhère à la Confédération européenne des syndicats (CES)

1979 : Congrès de recentrage et refus du « tout-politique ». Réhabilitation de la négociation.

1980 : La CFDT opte pour une autonomie d'action en rompant l'accord sur l'unité syndicale signée en 1966 avec la CGT

1981 : la CFDT appelle à voter pour François Mitterrand.

1986 : La CFDT renonce, pour la première fois, à donner une consigne de vote aux législatives.

1988 : Le congrès met l'accent sur l'adaptation du syndicalisme face aux mutations économiques et sociales. Election de Jean Kaspar comme secrétaire général.

1992 : Nicole Notat devient secrétaire générale.

1993 : Rencontre CGT-CFDT pour la première fois depuis onze ans.

1995 : La CFDT soutient le plan Juppé. 43^{ème} congrès : le bilan d'activité est rejeté par 52% des mandats mais Nicole Notat est réélue.

1996 : L'opposition interne se regroupe autour du journal *Tous Ensemble*. La CFDT prend à FO les présidences de la CNAM et de l'UNEDIC.

1998 : Le congrès de Lille fait le choix de la négociation et d'une régulation de la mondialisation.

2000 : La CFDT s'engage avec les autres confédérations dans la « refondation sociale ». La centrale approuve les propositions du MEDF sur l'UNEDIC et signe le PARE.

2002 : La CFDT signe la Convention UNEDIC visant à résorber le déficit.

2003 : La CFDT apporte son soutien à la réforme des retraites (plan Fillon). Cette démarche déclenche une importante crise interne.

2004 : Polémique sur les « recalculés » à la suite de l'accord patronat-CFDT-CFTC-CGC. Rapport Chérèque « Débattre pour se renforcer ». La crise interne s'aiguise.

2005 : La CFDT fait campagne pour le « oui » au référendum sur le projet de traité constitutionnel européen.

5. FO et la politique contractuelle

Si la politique contractuelle constitue le point central de la stratégie de FO, particulièrement au cours des années 1970, elle figure bien plus tôt dans sa doctrine et prend sa source dans les lointaines origines du syndicalisme réformiste issu de la première guerre mondiale. A la différence de cette période elle rencontrera, à la charnière des années 1960 et 1970, un écho certain du côté du pouvoir politique et du CNPF (devenu MEDEF).

Politique contractuelle et paritarisme sont souvent synonymes dans les textes confédéraux. Le plan de 1961 définit par exemple le paritarisme comme une sorte de structure permanente chargée d'examiner les problèmes concernant une profession mais aussi comme la consultation efficace à tous les niveaux de l'Etat des représentants syndicaux. La représentation dans les organismes sociaux à parité entre employeurs et salariés n'en est donc qu'une facette.

La convention collective constitue la charpente de la politique contractuelle. Selon FO, en effet, le social relève d'une double compétence : l'école, le logement, les hôpitaux, les infrastructures éducatives et culturelles sont de la responsabilité de l'Etat. Le salaire par

contre et tout ce qui relève des rapports sociaux dans le travail est du domaine de la négociation entre représentants des salariés et des employeurs.

La politique contractuelle est en elle-même l'action syndicale. Les conflits du travail doivent se régler par la négociation, l'intervention des salariés demeurant marginale ou extrême. FO ne récuse pas pour autant la grève mais « il convient de n'y avoir recours que lorsque tous les autres moyens d'action sont épuisés » rappelle André Bergeron au Congrès de 1974 comme Raymond Bothereau et Léon Jouhaux l'avait fait avant lui.

Source :

« *Unissez-vous ! L'histoire inachevée de l'unité syndicale* » Ouvrage de Georges Pruvost, secrétaire de l'Institut CGT d'histoire sociale et Pierre Roger, directeur du « CCEO » de la CGT, publié en 1995 en coproduction Editions de l'Atelier et VO Editions.

LEXIQUE

Plan de 1961 :

Nous le désignerons sous les termes de plan de 61 dans la mesure où il est élaboré au cours de cette année et adopté par le Congrès de la fin novembre 1961. Son appellation officielle, dès ce Congrès, est la suivante : Plan économique et social Force Ouvrière, 1962 (Note des auteurs).

André Bergeron :

Secrétaire général de FO de 1963 à 1989.

Raymond Bothereau :

Secrétaire général de FO de 1948 à 1963.